



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2025/01-03

Millonfosse, 27 janvier 2025

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser ; pose d'une dalle de poste, route de Bousignies par l'entreprise RAMERY Réseaux Hainaut Cambrésis à partir du 10 février 2025 (30 jours).

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation route de Bousignies **sera interdite le matin du 14 février 2025 de 9h à 12h** et limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du 10 février 2025 (30 jours).

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits sur l'emprise du chantier à partir du 10 février 2025 (30 jours).

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Lieutenante de la Brigade de Gendarmerie de Lecelles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr